

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

2008- 211 /GG/CH

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André SYROTA Directeur Général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2008-181 du 7 juillet 2008
portant création d'un Comité de Qualification Institutionnel au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Sont nommées membres du Comité de Qualification Institutionnel (CQI) de l'Inserm, les
personnalités suivantes :

Jean-Claude AMEISEN
Ingrid CALLIES
Yolande COSTA
Georges DAGHER
Eugénia LAMAS
Dominique DONNET-KAMEL
Christine DOSQUET
Claude GAULTIER
Alain GIAMI
Jean-Christophe HEBERT
Claire LEVY-MARCHAL
Christophe PERREY
Jean-Christophe THALABARD

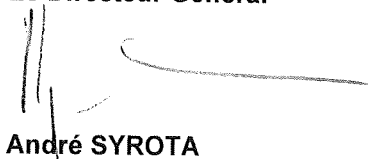
Suppléante : Hélène POLLARD

Article 2 :: La décision n° 2008-182 du 7 juillet 2008 est abrogée

Fait à Paris, le

28 NOV. 2008

Le Directeur Général



André SYROTA

Inserm
101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13
Tél. 01 44 23 60 00 Fax 01 45 85 68 56